

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNÉE-Q-CSN)
9155, rue St-Hubert, Local G-1140 - Montréal H2M 1Y8 - 388-8696

ASSEMBLÉE SYNDICALE
PROCÈS-VERBAL

Réunion du.....3 novembre 2011
Heure..... 14 h 15
LieuSALON DU PERSONNEL

PRÉSENCES - 153 personnes ont signé la feuille des présences.

OUVERTURE - L'assemblée est ouverte à 14 h 30.

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

Ginette Cartier propose *Jean Karam*. Il accepte et est élu président d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Recommandation 7

Que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Nomination à la présidence d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des assemblées syndicales des 7 juin 2011 et 6 octobre 2011
4. Acceptation des nouveaux membres
5. Informations
 - 5.1 Mobilisations étudiantes et levée de cours du 10 novembre 2011
6. Lettre d'entente sur la mise en œuvre de la convention collective
 - 6.1 Présentation du financement des collègues
 - 6.2 Application locale
 - 6.3 Décisions à prendre
7. Double emploi
8. Assurances collectives
9. Remise de documents – Modification aux Règlements du SPECA
10. Varia

Proposée par Robert St-Amour
Appuyée par Nicola Grenon

Philippe de Grosbois propose d'ajouter le point 5.2 Collectif Échec à la guerre – Campagne du coquelicot blanc.

Denise Poirier annonce qu'il sera question des ordinateurs Mac et PC en varia.

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES SYNDICALES DES 7 JUIN 2011 ET 6 OCTOBRE 2011

Recommandation 8

Que le procès-verbal de l'assemblée syndicale du 7 juin 2011 soit adopté tel que présenté.

Proposée par Nicola Grenon
Appuyée par Éric Athlan
Adoptée à l'unanimité

Recommandation 9

Que le procès-verbal de l'assemblée syndicale du 6 octobre 2011 soit adopté tel que présenté.

Proposée par Michel Desmarais
Appuyée par Nicola Grenon
Adoptée à l'unanimité

Suites

Alain Long explique qu'il y a eu une rencontre avec les avocats de la FNEEQ et de la CSN à propos de la récupération des journées de grève. La FNEEQ aimerait attacher les 22 cégeps qui ont fait grief à cette cause; c'est une démarche politique d'envergure.

4. ACCEPTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Recommandation 10

Que l'assemblée syndicale du SPECA accepte les nouveaux membres ayant adhéré au SPECA depuis le 6 octobre 2011 et dont les noms suivent: *France Lefebvre* (TAJ), *Jérôme-Melville Giguère* (Mathématiques), *Geneviève Levasseur-Thériault* (Chimie), *Isabelle Héroux* (Biologie).

Proposée par Alain Forget
Appuyée par Matthieu Devito
Adoptée à l'unanimité

5. INFORMATIONS

5.1 Mobilisations étudiantes et levée de cours du 10 novembre 2011

Philippe de Grosbois présente l'état des mobilisations étudiantes locales et nationales. Le 27 octobre, l'AGECA a tenu une assemblée générale de grève, à laquelle quelques professeurs ont assisté. Quelques centaines d'étudiants étaient présents, le vote a été de 82 % en faveur de la grève. En ce qui concerne les cours au Collège, les cours aux AEC, à la formation continue et les portes ouvertes sont maintenues. En date du 2 novembre, 76 000 étudiants québécois seront en levée de cours le 10 novembre.

5.2 Campagne du coquelicot blanc du Collectif Échec à la guerre

Raymond Legault présente la campagne, à l'occasion du jour du Souvenir. L'idée de la campagne est de marquer le fait que dans les conflits contemporains, ce sont surtout des civils qui sont les victimes des guerres. La campagne du coquelicot rouge est née après la Première Guerre mondiale, à l'époque où les victimes étaient des soldats en uniforme. De nos jours, la proportion de civils peut aller jusqu'à 90 %. La campagne du coquelicot blanc a été lancée par des femmes britanniques dans les années 30, alors que les victimes de la Première Guerre mondiale étaient déjà instrumentalisées en vue de mener d'autres politiques guerrières. Le SPECA a acheté 50 coquelicots blancs pour les distribuer aux membres qui souhaitent le porter; le Collectif Échec à la guerre lui-même est à court de coquelicots blancs.

6. LETTRE D'ENTENTE SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION COLLECTIVE

En introduction, Denise Poirier rappelle le contexte, les enjeux et l'état de la négociation. Il s'agit de s'entendre avec la partie patronale sur l'interprétation et l'application de la nouvelle convention collective. Outre la question centrale du mode local de répartition des ressources, la lettre traite d'un grand nombre d'objets divers tels que la représentation enseignante au Conseil d'administration, l'arrangement local sur la Commission des études et les programmes d'études. Denise Poirier précise que les recommandations faites à l'assemblée d'aujourd'hui porteront essentiellement sur l'orientation à suivre dans la négociation entourant deux aspects : l'arrangement local sur la CÉ d'une part, et la répartition des ressources d'autre part. Quant à l'état actuel de la négociation, des sous-comités de travail ont été créés : un sur la tâche, un sur le Conseil d'administration, un sur la Commission des études et un sur le développement de programmes.

6.1 Présentation du financement des collèges

Josée Déziel présente le financement des ressources enseignantes. Cette présentation se concentre sur la masse salariale. Les différents volets sont présentés : le volet 1 comprend les activités reliées directement à l'enseignement (prestation de cours, encadrement d'étudiants, réunions départementales, etc.). Le volet 2 comprend la coordination de stages, le développement de programmes. Le volet 3 comprend d'autres activités

(développement institutionnel, recherche, etc.). Les ressources provenant de l'article 8-5.06 de la convention collective sont allouées pour soutenir la réalisation du Plan stratégique du Collège.

Josée Déziel présente ensuite le financement à Ahuntsic pour 2011-2012.

6.2 Application locale

Alain Long spécifie qu'il s'agit de financement prévu. C'est au 15 février 2012 que l'Administration aura la lecture réelle des ressources financées pour l'année complète.

Du total des 490 ETC, on en soustrait un certain nombre pour différentes activités, telles que les coordinations départementales, les dégrèvements pour la Commission des études, les charges à temps complet à la formation continue, etc. Il reste donc, dans les faits, 432,54 ETC à se séparer entre les disciplines pour l'enseignement.

Alain Long présente ensuite les prévisions de financement, basées sur les prévisions d'effectifs, pour les années 2005-2006 et les suivantes. Depuis 2006-2007, le Collège sous-embauche de façon systématique à l'automne. On se retrouve donc avec des charges très lourdes à l'automne, et plus légères à l'hiver.

Après plusieurs questions et interventions des membres de l'assemblée, Denise Poirier présente l'arrangement local concernant la Commission des études. Il faut une entente entre les deux parties pour modifier le Règlement 17.

6.3 Décisions à prendre

Recommandation 11

Qu'à l'occasion des négociations de la nouvelle lettre d'entente sur la mise en œuvre de la convention collective, les représentants du SPECA poursuivent les objectifs suivants :

- a) s'entendre sur une interprétation commune de la nouvelle convention;
- b) déterminer, s'il y a lieu, des modalités d'application de la nouvelle convention qui tiennent compte des particularités et des choix locaux, de manière à favoriser les meilleures conditions et les meilleures relations de travail;
- c) expliciter les grands principes quant au partage des ressources de manière à assurer l'équité et la plus grande transparence en la matière;
- d) préciser une interprétation commune des responsabilités et rôles de chacun, en particulier ceux des coordonnateurs de départements dont il faut s'assurer qu'ils restent des pairs parmi leurs pairs et dont la charge de travail ne doit pas être alourdie;
- e) produire un document consolidé, qui soit clair et accessible, à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale.

Proposée par Josiane Robidas
Appuyée par Robert St-Amour
Adoptée à l'unanimité

Recommandation 12

Considérant que le Collège, dans son projet d'allocation d'avril, sous-évalue systématiquement le financement des ressources à l'enseignement depuis 2006-2007, et que cela génère une sous-embauche et un alourdissement de la tâche, en particulier à la session d'automne;

considérant que les ressources financées aux volets 2 et 3 (article 8-4.01) et à l'article 8-5.06 sont limitées en regard des nombreuses affectations auxquelles elles sont actuellement consacrées;

considérant que l'assemblée, à la session d'hiver 2011, a donné mandat à l'exécutif de renégocier l'entente sur les allocations aux fins de coordination départementale financées au volet 2 de la tâche.

Il est proposé

Que les représentants du SPECA analysent le mode local actuel de distribution des ressources afin de proposer des mesures pouvant contribuer à un allègement général de la tâche des enseignants, en veillant notamment à :

- a) suggérer des moyens de produire des prévisions de financement plus réalistes afin que les projets de répartition soient plus conformes aux besoins des départements et que les ressources soient injectées aux moments où ils en ont besoin;
- b) déterminer les principes généraux de répartition des ressources selon les particularités locales;
- c) proposer des orientations quant à l'utilisation des ressources découlant de la nouvelle convention collective.

Qu'avant soumission d'une recommandation d'une nouvelle lettre d'entente à l'assemblée, l'exécutif procède à des consultations des enseignants (rencontres des coordonnateurs de départements, dîner-causerie, etc.) notamment sur les éléments suivants :

- a) le mode de calcul déterminant la répartition des ressources entre les disciplines;
- b) le mode de répartition des ressources générées par la nouvelle convention pour supporter l'encadrement et les nombreuses préparations (modification des facteurs PES et HP du calcul de la CI);
- c) les dépassements de CI;
- d) l'affectation de ressources :
 - à la coordination de département et de stages;
 - à la protection des MEDs et des emplois précaires;
 - au développement de programmes;
 - au recrutement;
 - aux charges à temps complet à la formation continue;
 - à la protection NES-HP;
 - à la Commission des études;
 - aux libérations syndicales;
 - etc.

Proposée par Chantal Deslauriers
Appuyée par Sylvain Beausoleil

Un amendement est proposé :

Que l'on ajoute dans l'énumération au point d), « Les CI pour déplacements de stages. »

Proposée par Dominique Douville
Appuyée par Chantal Asselin.

Dominique Douville accepte de retirer son amendement lorsqu'Alain Long explique que cela ne fait pas partie de l'affectation des ressources, mais qu'il engage fermement l'exécutif à aborder cet aspect lors des réflexions, discussions et consultations.

La proposition principale est **adoptée à l'unanimité**.

Recommandation 13

Considérant que la dernière mise à jour de l'arrangement local date de 1996 et, qu'à certains égards, celui-ci ne reflète plus tout à fait la réalité du Collège, de sa population étudiante et de ses programmes d'études;

Il est proposé

Que le SPECA accepte de négocier un nouvel arrangement local sur la Commission des études aux conditions suivantes :

- a) que toute recommandation d'un nouvel arrangement prévoie le maintien d'une majorité de représentants enseignants dans la composition de la CÉ;
- b) que toute recommandation d'un nouvel arrangement prévoie le maintien du mode d'élection des représentants enseignants par leurs pairs, en assemblée générale du SPECA.

Que dans les travaux qui mèneront à la recommandation d'un nouvel arrangement, afin que celui-ci tienne compte davantage de la mission éducative du Collège et reflète mieux sa réalité actuelle, soient évalués, entre autres, les éléments suivants :

- ✓ la composition de la CÉ, incluant le rattachement des représentants enseignants aux « familles » que prévoit le découpage actuel;
- ✓ la durée de leurs mandats, en particulier pour les représentants « toutes provenances »;
- ✓ les mandats, le fonctionnement et, le cas échéant, l'existence même des comités permanents;
- ✓ le souhait exprimé par le Syndicat du personnel de soutien, d'avoir un représentant avec droit de vote.

Que toute recommandation d'un nouvel arrangement soit soumise à l'approbation de l'assemblée générale du SPECA.

Proposée par Véronique Rodriguez
Appuyée par Éric Athlan

Un amendement est proposé :

Qu'au point a), on ajoute « au moins dans des proportions égales à celles de la situation actuelle ».

Proposé par André Vincent
Appuyé par Éric Athlan
Adopté à l'unanimité

La proposition principale amendée est **adoptée à l'unanimité**.

La proposition adoptée se lit donc comme suit :

Que le SPECA accepte de négocier un nouvel arrangement local sur la Commission des études aux conditions suivantes :

- c) que toute recommandation d'un nouvel arrangement prévoit le maintien d'une majorité de représentants enseignants dans la composition de la CÉ, au moins dans des proportions égales à celles de la situation actuelle;
- d) que toute recommandation d'un nouvel arrangement prévoit le maintien du mode d'élection des représentants enseignants par leurs pairs, en assemblée générale du SPECA.

Que dans les travaux qui mèneront à la recommandation d'un nouvel arrangement, afin que celui-ci tienne compte davantage de la mission éducative du Collège et reflète mieux sa réalité actuelle, soient évalués, entre autres, les éléments suivants :

- ✓ la composition de la CÉ, incluant le rattachement des représentants enseignants aux « familles » que prévoit le découpage actuel;
- ✓ la durée de leurs mandats, en particulier pour les représentants « toutes provenances »;
- ✓ les mandats, le fonctionnement et, le cas échéant, l'existence même des comités permanents;
- ✓ le souhait exprimé par le Syndicat du personnel de soutien, d'avoir un représentant avec droit de vote.

Que toute recommandation d'un nouvel arrangement soit soumise à l'approbation de l'assemblée générale du SPECA.

7. **DOUBLE EMPLOI** **Recommandation 14**

Considérant la préoccupation maintes fois exprimée par le SPECA pour le plein emploi comme élément essentiel d'une plus grande justice sociale, en d'autres termes, pour l'accès du plus grand nombre à des emplois décents à temps complet;

considérant que notre convention collective prévoit, à la clause 5-1.12 qu'« à moins de difficultés de recrutement, la personne détenant un emploi à temps complet ne peut avoir accès à une charge d'enseignement »;

considérant que la non-application de l'article 5-1.12 de la convention est potentiellement préjudiciable en ce qu'elle peut avoir pour effet que des personnes, malgré qu'elles exercent un travail à temps complet, puissent avoir priorité, en vertu de leur ancienneté, sur des charges ou postes, sur d'autres candidats n'exerçant aucun travail à temps complet;

Il est proposé

Que les représentants du SPECA fassent les démarches nécessaires pour que :

- a) l'article 5-1.12 de la convention collective soit appliqué au Collège dès la session H-2012;
- b) en conformité avec ledit article, la vérification du cumul d'emplois se fasse à l'aide du « Formulaire de déclaration d'emploi prévu à l'Annexe II-6 »;
- c) le Collège remette au SPECA les déclarations des candidats retenus.

Que les représentants du SPECA évaluent l'utilité de préciser des modalités d'application des dispositions de la convention sur le double emploi, en fonction des particularités locales, pour les soumettre, le cas échéant, à l'assemblée générale du SPECA.

Proposée par Catherine Allen
Appuyée par Josiane Robidas

Le vote est demandé.
Adoptée à la majorité

8. ASSURANCES COLLECTIVES

Ugo Nugent présente le fonctionnement du financement de notre assurance collective. L'employeur ne contribue pas au financement. Il présente également les augmentations qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

Recommandation 15

Que le SPECA mandate son représentant à la réunion des syndicats adhérent (RSA) pour accepter les conditions de renouvellement de la police d'assurance 1008-1010 liant la FNEEQ et la Capitale telles que proposées.

Proposée par Robert St-Amour
Appuyée par Michel Desmarais

Le vote est demandé.
Adoptée à la majorité

9. REMISE DE DOCUMENTS – MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS DU SPECA

Recommandation 16

Que l'Article 16 a) des Règlements du SPECA se lise comme suit :

« a) Réunions régulières

La convocation des réunions régulières de l'assemblée générale est envoyée sur papier au casier personnel de chaque membre au moins trois (3) jours ouvrables avant la date fixée pour sa tenue. L'ordre du jour doit y être inclus.

À moins de circonstances particulières, les documents pertinents sont distribués, sur papier ou par courriel, au moins 3 jours ouvrables avant la date fixée pour la tenue de l'assemblée.

Dans le cas des bilans annuels, ceux-ci sont distribués, sur papier ou par courriel, au moins 5 jours ouvrables avant la date fixée pour la tenue de l'assemblée.

L'exécutif veille à concilier la protection de l'environnement et la juste diffusion de l'information dans la remise de documents sous forme papier ou virtuelle. »

Proposée par Robert St-Amour
Appuyée par Diane Labarre

Un amendement est proposé : que la première phrase se lise : « La convocation des réunions régulières de l'assemblée générale est envoyée sur papier *et par courriel* au casier personnel de chaque membre au moins trois (3) jours ouvrables avant la date fixée pour sa tenue. »

Proposé par Luc Poitras
Appuyé par Raynald Pépin

Adoptée à l'unanimité

Un amendement est proposé : que l'on remplace « 3 jours » par « 6 jours », à toutes les occurrences.

Proposé par Josée Migraine
Appuyé par Monique Boucher

Le vote est demandé.

L'amendement est rejeté à la majorité

La proposition principale amendée est **adoptée à l'unanimité**.

La proposition adoptée se lit donc comme suit :

Que l'Article 16 a) des Règlements du SPECA se lise comme suit :

« a) Réunions régulières

La convocation des réunions régulières de l'assemblée générale est envoyée sur papier et par courriel au casier personnel de chaque membre au moins trois (3) jours ouvrables avant la date fixée pour sa tenue. L'ordre du jour doit y être inclus.

À moins de circonstances particulières, les documents pertinents sont distribués, sur papier ou par courriel, au moins 3 jours ouvrables avant la date fixée pour la tenue de l'assemblée.

Dans le cas des bilans annuels, ceux-ci sont distribués, sur papier ou par courriel, au moins 5 jours ouvrables avant la date fixée pour la tenue de l'assemblée.

L'exécutif veille à concilier la protection de l'environnement et la juste diffusion de l'information dans la remise de documents sous forme papier ou virtuelle. »

10. VARIA

Denise Poirier annonce la décision de la direction en regard de la question des Mac et des PC. Les enseignants qui désirent avoir un Mac pourront obtenir un portable Mac Book Pro, avec écran de 13 pouces. Les départements qui souhaitent conserver ou obtenir des Mac fixes devront faire la démonstration que ceux-ci sont essentiels à leur travail.

Les départements de cinéma, graphisme et infographie en préimpression sont réputés avoir démontré la nécessité d'avoir des Mac avec un écran plus grand.

Levée de l'assemblée : l'assemblée est levée à 17 h 20.

Adopté le : _____

Présidente

Secrétaire